

➤ **ADHÉRENT :**

NOM : _____ PRENOM : _____ SEXE : M / F
 NATIONALITE : _____ DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____
 ADRESSE : _____
 Téléphones : FIXE _____ MOBILE _____
 COURRIEL (En Majuscule) _____

➤ **Responsable légal (Adh. mineur) / Personnes à contacter en cas d'urgence (obligatoire POUR TOUS)**

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 Téléphone _____ Courriel _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 Téléphone _____ Courriel _____

➤ **Demande de justificatifs :** Facture / Attestation d'abonnement : Oui Non

➤ **Aides/subventions :** Pass région (lycéens) n° _____ Oui Non

Passeport Jeunesse (aide Mairie Oullins) Oui Non

➤ **Règlement intérieur :** Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur

➤ **Charte des nageurs :** Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la charte des nageurs

Fait à _____ Le _____ Signature adhérent ou responsable légal

RÉSERVÉ AU CLUB

Certificat médical : Oui Non (renouvellement Année 1 – 2 - 3) Questionnaire

	Cours par semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Tarifs
Pass' compet	2 créneaux			16h-17h		19h30-20h30	240€
Avenirs / Jeunes	5 créneaux	19h30-21h	19h15-21h	16h-17h	19h-20h	19h30-20h30	300€
Juniors / seniors	5 créneaux	19h30-21h	19h-21h	16h-17h	18h30-20h	19h30-20h30	300€
Masters	1 ou 2 créneaux	21h-22h	21h-22h				210€/ 270€

❖ Inscription famille : réduction 20€ (à partir du 2^{ème} adhérent)

❖ Paiement en 3 fois possible : 50% à l'inscription, puis 2 chèques

Montant TOTAL du règlement	Réductions / détails	MONTANT A PAYER

Chèques	Carte Bleue	Espèces	Chèques Vacances	Coupon sport

Nom sur le chèque :

AUTORISATIONS PRATIQUANT MAJEUR

Je soussigné, Nom _____ Prénom _____

- Reconnais avoir été informé(e) du contenu des couvertures de l'assurance conclue par la Fédération Française de Natation et, en cas de l'insuffisance de celles-ci de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident.
- Reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/O1/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.
- Autorise le club à prendre des photos et à filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels je participe et autorise leur publication au sein du CASCOL Natation, sur le site Internet du club, et sur la page Facebook / Instagram du club (photos de groupe).
- Autorise lors des activités ou des déplacements, le responsable du club ou le(s)entraîneur(s) à faire pratiquer des soins médicaux urgents : traitements, hospitalisation, intervention chirurgicale, rendus nécessaires par mon état.

Je m'engage à respecter la charte du nageur.

Fait àle.....

Signature (*Précédée de la mention << lu et approuvé >>*)

AUTORISATIONS PRATIQUANT MINEUR

Je soussigné,(*représentant légal*), de l'enfant

- Reconnais avoir été informé(e) du contenu des couvertures de l'assurance conclue par la Fédération Française de Natation et, en cas de l'insuffisance de celles-ci de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident pour mon enfant.
- Reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/O1/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.

J'autorise mon enfant :

- A pratiquer la natation au sein du CASCOL Natation.
- A participer aux séances de Préparation Physique Athlétique se déroulant à la piscine d'Oullins ou à l'extérieur.
- A participer à des stages de natation à la piscine d'Oullins durant les vacances scolaires.
- A participer à des stages sportifs à l'extérieur pendant les vacances scolaires (participation financière des familles).
- A participer aux compétitions proposées par le club.
- A être véhiculé(e) par un dirigeant ou un accompagnateur du CASCOL Natation, lors des entraînements, des stages sportifs et des compétitions auxquelles participe le club,

➤ **J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité :** Oui Non *Cette autorisation est valable pour toute la saison*

J'autorise

- le club à prendre des photos et à filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels mon enfant participe et autorise leur publication au sein du CASCOL Natation sur le site Internet du club, et sur les pages Facebook et Instagram du club (photos de groupe).
- le responsable du club ou les entraîneurs, lors des activités ou des déplacements, à faire pratiquer des soins médicaux urgents : traitements, hospitalisation, intervention chirurgicale, rendus nécessaires par l'état de mon enfant.

Mon enfant s'engage à respecter la charte du nageur.

Fait àle.....

Signature responsable légal (*Précédée de la mention << lu et approuvé >>*)

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DU CASCOL NATATION (A conserver)

1. L'adhésion au Club implique l'approbation des Statuts du Club et de son règlement intérieur, consultables au Siège.
2. **L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical (validité 3 ans)**, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Sante (nouvelle adhésion), **ou du remplissage du questionnaire de santé (renouvellement d'adhésion)** et du **paiement de la cotisation annuelle**, non remboursable.
3. Tous les adhérents du Cascol Natation sont obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de Natation ou de l'UFOLEP.
4. Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison.
5. Les compétiteurs sont tenus de respecter la charte des nageurs.
6. Le parking de la piscine est strictement réservé au personnel de la piscine et aux responsables du club.
7. Une bonne tenue, le respect des personnes, des horaires et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.
8. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital, au choix des services compétents.
9. Les données personnelles recueillies sur le bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique conforme à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

Spécificité pour les adhérents mineurs :

1. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
2. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.
3. **Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation écrite.**
4. Pour un bon déroulement des cours, il est demandé aux parents d'amener leurs enfants **à l'heure**, tout en s'assurant que le cours ait bien lieu.
5. L'accès au bassin est interdit aux parents ainsi que le « stationnement » aux balcons pendant les heures de cours, excepté lors des journées dites « Portes Ouvertes ».
6. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
7. Merci de prévenir en cas d'absence de votre enfant au numéro suivant :

07 83 43 40 12 (Jean Michel Faure, président)

CHARTRE DES NAGEURS (A conserver)

➤ **Séances d'entraînement :**

Présence obligatoire à 3 entraînements minimum par semaine.

Respect des heures d'entraînement. Tout nageur arrivant en retard se verra refuser l'accès au bassin afin de ne pas perturber le déroulement du cours.

Les heures d'entraînement (mardi ou vendredi selon les groupes) correspondent à la fois à la Préparation Physique Athlétique et au cours de natation. Il est donc recommandé d'être présent aux deux à chaque séance.

➤ **Compétitions :**

Pour les nageurs des catégories « Avenirs » et « Jeunes », participation obligatoire au circuit Natathlon de sa catégorie et aux interclubs correspondant à leur niveau.

Pour les nageurs des catégories, « Juniors », « Seniors » et « Masters », participation obligatoire aux interclubs TC ainsi qu'aux compétitions correspondant à leur niveau de qualification.

Avertir 1 semaine avant pour l'absence à une compétition.

Le club paye des engagements. En cas de désistements de dernière minute le club sera dans l'obligation de vous facturer ce coût, si aucun justificatif (certificat médical ou autre pièce officielle) n'est présenté.

Respecter les délais d'inscriptions aux compétitions. (Réponse à donner à l'entraîneur.)

Pour les compétitions, le port de l'équipement COMPLET (bonnet, short, tee-shirt, Sweat-shirt) représentant les couleurs du club est OBLIGATOIRE.

Le calendrier des compétitions de la saison 2021-2022 vous sera remis lors de la **REUNION OBLIGATOIRE** en octobre et les papiers d'engagement sont remis lors des entraînements par un responsable du club ou l'entraîneur.

➤ **Participation à des stages organisés pendant les vacances scolaires :**

Les informations nécessaires sont remises avant les vacances par les entraîneurs : selon les activités proposées, une participation financière sera demandée aux nageurs.

➤ **Comportement**

Avoir un comportement respectueux et sportif envers les entraîneurs, les bénévoles, les juges, les coéquipiers et adversaires de tous les clubs, lors des entraînements et des compétitions est indispensable.

Tout manquement pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

REUNION D'INFORMATION VENDREDI __ OCTOBRE 20__ de 19h30 à 20h30

salle de la piscine – 44 grande Rue 69600 Oullins

PRESENCE OBLIGATOIRE DES COMPÉTITEURS ET DES PARENTS DES MINEURS

19H30 : Réunion d'information pour la saison sportive

20H30 : Verre de l'amitié